



Rogy, le 25 janvier 2021

OBJET : Accidentologie cordistes

Cher Monsieur Bordignon,

nous nous réjouissons de constater que vous prenez désormais en considération la problématique de l'accidentologie au sein des entreprises de travaux en hauteur.

Même si nous regrettons que le périmètre de votre enquête soit trop étroit pour être significatif ou représentatif.

La portée en est encore atténuée par le caractère déclaratif de la collecte des données.

Déclarations étant, de plus, uniquement ouvertes aux employeurs que vous sollicitez.

Ainsi, les cordistes, premiers concernés par l'accidentologie au travail, restent exclus de ce travail de collecte.

Et également exclus du traitement de ces données sur lequel vous souhaitez visiblement garder la mainmise.

Tout cela reste loin des perspectives que nous souhaitions explorer avec une plateforme accidentologie commune entre nos deux structures. Votre défection soudaine marquait déjà, fin 2019, votre réticence à traiter le sujet en profondeur, le résultat de votre étude actuelle entérine cette frilosité.

Mais enfin, le SFETH parle d'accidents de travail.

Le sujet n'est plus tabou. Et chacun saura entrevoir la forêt que cache votre petit arbre.

En revanche, nous sommes au regret de vous informer que votre recensement des accidents mortels depuis 2015 est très incomplet.

En effet, de source sûre, nous sommes en mesure d'ajouter 3 victimes à votre liste :

- Farid en 2016
- Pascal en 2017
- Régis en 2018

Non pas que nous soyons tatillons sur les statistiques, mais aucun ouvrier mort au travail ne mérite d'être passé sous silence.

Sans compter la violence d'une telle invisibilisation exercée sur les proches, sur les familles de ces travailleurs.

Peut être considérez-vous que le décès d'un cordiste travaillant au sol ne mérite pas qu'un enseignement en soit tiré ?

Peut être considérez-vous qu'un cordiste décédé d'un malaise cardiaque en travaillant sur cordes ne mérite pas d'être recensé ?

Quelles que soient les raisons de ces oublis, nous ne pouvons qu'appuyer sur le fait qu'il nous semble primordial d'appréhender dans sa totalité la question de l'accidentologie au sein de notre profession.

Un accident dans le cadre du travail, quelle qu'en soit sa raison offre toujours des enseignements en terme de prévention des risques.

Pour les cordistes, on pense spontanément aux risque de chute de hauteur.

Mais nous vous rappelons l'extrême polyvalence du métier de cordiste.

Autant de tâches différentes qui nous exposent à d'innombrables risques spécifiques.

Sans parler de l'itinérance des chantiers, de la précarité des solutions de logement et des risques routiers.

Sans parler de la dureté du travail, de la fatigue, de la santé et des corps soumis à rude épreuve.

Dans ce sens, nous vous saurions gré d'ajouter ces trois accidents mortels à votre liste, déjà longue, afin de la porter à la connaissance des visiteurs de votre site.

Par égard pour les victimes.

Par respect de la vérité.

Par souci de prévention.

Cordialement.

L'association Cordistes en colère, cordistes solidaires.

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – **Siret** : 847 680 097 00015 – **Tél** :0638496418 ou 0614708932

E-mail : cordistesencolere@riseup.net – **Site** : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>